

Editorial



Chers Munstériennes et Munstériens,

Un des principaux sujets de ce journal est la dépollution du Hammer : l'évacuation des déchets a repris*, ce qui permet d'espérer une issue positive à ce problème, récurrent depuis des années. J'espère que cette évacuation pourra aboutir rapidement, ce qui implique un effort de concertation et de travail en commun avec toutes les parties prenantes au dossier. D'autres projets avancent : le Conseil Municipal du 22 juin a approuvé le plan d'aménagement de la gare, qui sera fortement subventionné par la Région. A terme, l'environnement de cette infrastructure sera complètement refait et embelli, avec des places de stationnement supplémentaires et des espaces verts réaménagés.

Autre projet lancé par la Ville : la rénovation du bâtiment du Bâtiäl et de la Place du marché. Ce chantier sera long et demandera plusieurs années : pour l'instant, le conseil municipal a approuvé le principe d'une étude dite de programmation. La loi prévoit en effet qu'une opération de cette importance commence par une réflexion approfondie sur la définition des besoins. Seront étudiées la possibilité d'y implanter une médiathèque, une salle d'exposition, une antenne de l'office du tourisme ou encore des salles pour les associations...

En revanche, un projet ne pourra pas se faire cette année : le terrain synthétique de football. L'enveloppe budgétaire 2010 était de 450 000 € HT, avec la perspective de subventions importantes, notamment du Conseil Général du Haut-Rhin. Malheureusement, les financeurs sont contraints à l'austérité et restreignent leur soutien aux communes. En parallèle, les études complémentaires ont révélé le besoin de travaux supplémentaires très onéreux. Au final, le terrain est estimé à 750 000 € HT et devient, à regret, trop lourd pour les finances de la Ville.

Pierre DISCHINGER
Maire de Munster

Déchets du Hammer : une avancée

La dépollution du Hammer a repris : la SCI Bergsol, propriétaire du site, a mandaté la société TOB et son sous-traitant Batichoc, afin d'éliminer les déchets tout en assurant leur traçabilité, et afin de démolir ce site de 3 000 m². Les déchets sont constitués de moulages, nylons industriels, sachets plastiques...

Ce site devait d'abord être sécurisé pour que l'évacuation des déchets puisse reprendre.* Pour l'instant, TOB a démolé complètement la toiture et a sécurisé la partie où se trouvent les déchets : tri des gravats avec stockage sur site (bois, béton...).

Toute une longueur de l'usine, à l'arrière, est désormais exempte de structure métallique. Les engins peuvent ainsi atteindre les déchets sans risque. C'est l'entreprise Schroll qui est chargée de l'évacuation des déchets, dont il est prévu qu'elle se fasse au rythme de 2 à 4 bennes par semaine. Destination : l'incinérateur de Strasbourg. La traçabilité des déchets est contrôlée par les services de l'Etat. L'objectif ultime de la SCI Bergsol est de valoriser le terrain : le POS (Plan d'occupation des sols), qui vient d'être modifié et approuvé par l'ensemble du conseil municipal, y permet l'implantation de commerces, d'industries et d'artisans.

Ces différents points ont été présentés lors de la réunion publique consacrée à ce sujet le 15 juin à la salle de la Laub.



Chargement de déchets au Hammer, 10 juin 2010
© Sarl T.O.B. NEGOCE

*** : les travaux sont actuellement suspendus en raison d'un avis de l'inspection du travail soupçonnant la présence d'amiante.**

Le Conseil se renouvelle



Edith HUSSER, 6^{ème} adjointe depuis le 25 mai, est née en 1956. Mariée, comptable, elle est mère de trois enfants et a un petit fils. Elle sera chargée de la petite enfance, de la jeunesse et du périscolaire. Monique Martin 1^{ère} adjointe au Maire, prend par ailleurs en charge depuis juin, les services techniques, les travaux, l'urbanisme et l'économie.

De nouveaux conseillers



Renée DEL NEGRO
Conseillère



Dany JOERGER
Conseiller



Liliane LAVILLE
Conseillère



Annie WILDPRETT
Conseillère



Samuel MONOD
Conseiller



Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue à Timothée, né le 19 juin, fils de Madame Sary, conseillère.

Fin des travaux dans la Grand'rue

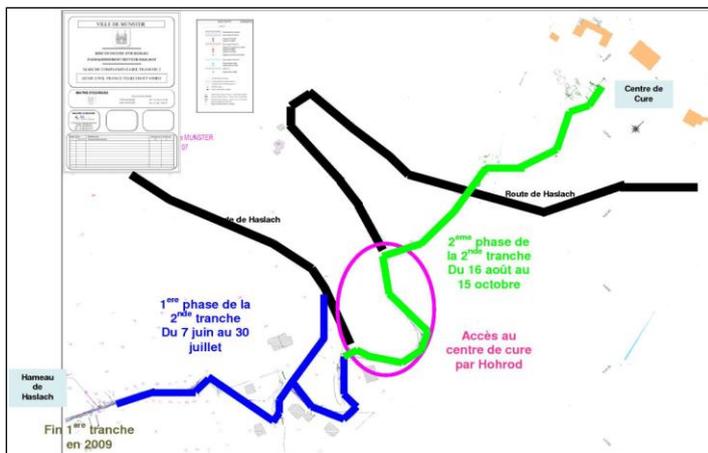
Les travaux de la Grand'rue, réalisés en partenariat avec le Conseil Général, ont porté sur la reprise de la chaussée, avec le changement des regards de visite et la réfection de petites parties des trottoirs. Ils se sont déroulés conformément aux engagements pris par la municipalité, en 5 semaines, pour limiter la gêne des riverains et des commerçants.



Afin de finaliser ces travaux, l'application d'une résine de couleur a été réalisée mi-juin au niveau des passages piétons. Ils gagnent en visibilité et la rue est agrémentée par de la couleur.

La 2^{ème} tranche des travaux de Haslach...

a débuté le 7 juin. L'objectif principal de ces travaux, commencés en 2009, était de poser un réseau d'assainissement collectif du chemin du Walsbach jusqu'à la Maison de Santé et de Cure médicale de Haslach, en desservant le hameau de Haslach. Par la même occasion, les conduites du réseau d'eau potable sont renouvelées et des réseaux de télécommunications sont installés dans la même tranchée.



Jusqu'à fin juillet, les travaux porteront sur le hameau de Haslach jusqu'à la route de Haslach, via la rue des Genêts. Ils reprendront ensuite de mi-août à mi-octobre pour desservir la Maison de Santé et de Cure. Pendant cette dernière phase, la route de Haslach sera coupée pendant environ trois semaines au niveau de la rue des Genêts. L'accès à la Maison de Santé se fera alors par Hohrod.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'active

Le Conseil des Jeunes a imaginé et réalisé différentes animations : la commission « Vivre en ville » a proposé des jeux pour petits et grands à la fête de l'eau le samedi 5 juin au Parc de la Fecht. La commission « Temps libre » a pris en charge le loto des enfants du 18 juin à la salle des fêtes. Grâce à leur motivation, les jeunes ont pu récolter bon nombre de lots pour l'évènement. Ces premiers chantiers ont permis aux jeunes du conseil d'apprendre à monter des projets. Ils se retrouveront en septembre, après la rentrée scolaire, pour imaginer de nouvelles propositions.



Course de brouettes organisée par le conseil municipal des jeunes à la fête de l'eau.

Des nouvelles de la restructuration – extension de l'Hôpital Loewel



Le 1^{er} juin 2009, l'hôpital Loewel fusionnait avec la maison de Santé et de Cure médicale de Haslach, permettant de maintenir dans la vallée de Munster un nombre important d'emplois. Cette fusion permettait par ailleurs à l'hôpital Loewel de maintenir une activité de soins de suite et de réadaptation, qui aurait été supprimée en l'absence de fusion. Comme pour l'ensemble des processus de regroupement, le rapprochement des deux structures a occasionné une réorganisation de l'ensemble des effectifs soignants, administratifs et techniques. Aujourd'hui, l'établissement s'apprête à lancer une nouvelle étape : le démarrage de l'extension du site de Munster. D'ici 2013, l'hôpital Loewel de Munster va regrouper :

- une activité de soins de suite et de réadaptation de 60 lits, à laquelle sera adossé un plateau technique comprenant notamment une balnéothérapie ;

Chiens dangereux

Douze chiens ont déjà été déclarés en mairie (bureau population). Merci à ceux qui ont pris le temps de faire cette démarche obligatoire qui leur permet d'obtenir un permis de détention.

Sont concernés, les chiens de 1^{ère} catégorie (pitt-bulls, boerbulls) et de 2^{ème} catégorie (staffordshire-bull-terrier, american staffordshire-terrier, tosa-inu, rottweiler).



- une activité d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 67 lits, dont une unité de vie permettant d'accueillir des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentés à cette maladie ;
- une activité de service de soins infirmiers à domicile de 20 places ;
- et à partir de 2014, une nouvelle activité d'hôpital de jour de 5 à 10 places, pour personnes âgées ou ayant besoin d'une prise en charge en rééducation fonctionnelle.

L'architecte a été désigné le 10 mai 2010. En fonction du planning retenu, le démarrage des travaux devrait s'effectuer à la fin du premier semestre 2011, pour se terminer fin 2013.

A l'issue des travaux, les patients de Haslach seront hébergés sur le site de Munster. Les personnes âgées dépendantes actuellement résidentes de ce bâtiment seront déplacées dans une extension neuve de 36 lits, à l'ouest de l'actuel bâtiment principal.

Les conditions d'hébergement et de travail pour le personnel seront naturellement considérablement améliorées. Les familles, les résidents, les patients et le personnel seront régulièrement informés des étapes, par courriers et réunions d'informations.

La Directrice
Sabine Campos

En vente

Maison

La commune met en vente une maison d'habitation au 17, rue des Clefs : 2 niveaux avec combles aménageables, terrain de 525 m² avec de nombreuses dépendances, ateliers ou abris à voitures. Le prix de vente de base est de 220 000 €.



Bois de chauffage

La commune met en vente différents lots de bois de chauffage (hêtre 1^{er} choix - à proximité du centre-ville), au prix de 49,60 € TTC le stère.

Expression libre des groupes d'élus du conseil municipal

Interdit d'écrire

Malgré la loi autorisant l'expression de l'opposition dans les bulletins municipaux, Pierre Dischinger nous accorde généreusement 3 lignes (sic), pas une de plus. Ridicule et lamentable. Nous n'avons donc rien à dire.

Le groupe « Pour Munster »

Jean-Louis Hoffet, Serge Geisert, Mireille Mangeney

RAPPEL

Le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L. 2121-27-1 dispose que :

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies dans le règlement intérieur. »

Détail du règlement intérieur adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 25 mai 2010 : « L'espace réservé aux groupes est réparti en fonction des critères suivants : [...] Pour un journal de moins de 10 pages A4 ou équivalent : un forfait de 150 caractères par groupe, 75 caractères par élu membre du groupe, sans que l'espace puisse dépasser un quart de page par groupe. »

Retour en images sur...



Munstériens méritants (16 avril)



Séances d'initiation aux défibrillateurs (26 mai, 7 juin) © M. Hutt



Fête de l'eau (5 juin)



Maisons fleuries (28 mai) © M. Hutt



Fête de la musique (20 juin)

L'été s'anime à Munster

Afin d'inviter les Munstériens et visiteurs à profiter de ce bel espace vert au cœur de la ville, des moments musicaux sont proposés au kiosque du Parc Hartmann. Après la chorale Gospel de l'Ecole de musique et de danse fin juin, c'est le percussionniste Benoît Moerlen qui interprétera ses compositions au marimba les dimanches 4 et 11 juillet à 15h et 18h, ainsi que les 6 et 7 juillet à 20h.

La célébration de la Fête Nationale donnera lieu le 13 juillet à un grand défilé, introduit par un concert sur le parvis de l'église protestante dès 20h. Il sera suivi du traditionnel feu d'artifice et de bals populaires.

Le 31 juillet, les brouettes d'eau s'élanceront sur un nouveau parcours dans le quartier du Badischhof. Constituez dès à présent vos équipes intergénérationnelles

et peaufinez votre présentation ! Il est recommandé de s'inscrire en mairie à partir du 1^{er} juillet : le nombre de participants est limité. Mais pas celui des spectateurs, qui encourageront les vaillants coureurs et assureront l'ambiance unique de cette soirée joyeuse et rafraîchissante !

Réservez-vous également les 11 et 12 septembre, pour la rencontre internationale de Cors des Alpes, avec notamment un concert commun de plus de cent « souffleurs » au Parc Schweitzer le dimanche après-midi. Par ailleurs, ne manquez pas les très nombreux rendez-vous proposés par les associations tout au long de l'été !

Office de Tourisme : www.valleemunster.eu

Plan canicule

Un registre confidentiel recense en mairie les personnes à risque : en cas de canicule, un contact téléphonique sera établi auprès de chaque personne.

Peuvent s'inscrire les personnes résidant à leur domicile ou en résidence secondaire à Munster : 65 ans et plus ; plus de 60 ans reconnus inaptes au travail ; et adultes handicapés. Les inscriptions des années précédentes restent valables.

L'APA recherche des bénévoles pour appeler ou rendre visite aux personnes fragiles. Contact : Dominique NASS au 03 89 32 78 78 ou info@apa.asso.fr



« Munster Mag' en bref - S'Menschterer Blättla », magazine municipal d'informations.

Responsable de la publication : Pierre Dischinger, maire de Munster. Rédacteur en chef : Jean-François Wollbrett, adjoint au maire de Munster.

Remerciements pour leur collaboration à ce numéro : les agents de la Ville de Munster. Ce journal, distribué gratuitement, a été tiré à 2 700 exemplaires.

Impression : Lefranc, Munster (label Imprim'Vert). Crédits photographiques : toutes photographies Mairie de Munster, sauf mentions contraires.

Mairie de Munster : 1 Place du Marché - 68140 Munster - 03 89 77 32 98 - www.ville-munster68.fr - mairie@ville-munster68.fr